



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 30 septembre 2022, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Budget communal – Décision modificative N°2 : dégrèvement des jeunes agriculteurs,
- Adoption de la nomenclature M57,
- Publicité bulletin municipal 2022,
- Prix du Salon des Arts Plastiques 2022,
- Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- Taxe d'aménagement: reversement de la part communale à l'INSE27,
- Majoration location SDF (jour fériés et/ou vendredi matin) – Révision prix EDF et gaz,
- Nomination d'un correspondant incendie et secours,
- Création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe,
- Tableau des effectifs,
- Éclairage public: horaire de fonctionnement,
- Rapport d'activité 2021 de l'INSE,
- Convention 30 million d'amis
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 20 septembre 2022

Le Maire



Sebastien Soustret